

VIVA

Vivre Installés au Val d'Argens

contact@viva2010.org 06 07 47 55 88 www.viva2010.org

Christophe BOUCHERIT, co-président délégué au Groupe "Alerte-PPRI"
Jean-Noël BRANDENBURGER, président en exercice
Valérie SIBILLI, co-présidente du Directoire
Edmée ESCOFFIER, trésorière
Dr Louis REYMONDON, secrétaire général

Réunion du Groupe de Travail "**Tourisme-Environnement**" samedi 25/09/2010 à 18h 00
 au Camping de la Barque CD8 Saint-Aygulf

Compte rendu

Présents : Les co-présidents de VIVA : M. Christophe BOUCHERIT (Groupe "tourisme et environnement"), M. Jean-Noël BRANDENBURGER (président en exercice), Mme Valérie SIBILLI (agricultrice à Fréjus, excusée), Dr Louis REYMONDON (secrétaire), Mme Edmée ESCOFFIER (trésorière) M. Gérard VALLEE (administrateur, Groupe Alerte et PAPI), Maître Alain DRAP (avocat conseil),

Invités comme conseillers : M. Robert CHAIX (Camping du Colombier, président des Hôtelleries de Plein Air du Var), M. François DENIS (Douce quiétude, vice-Président HPA du Var) Mme Monique ROGIER MOTARD (présidente des commerçants de Saint-Aygulf, membre de VIVA, excusée),

Participants membres de VIVA : Mmes et MM. les directeurs de Campings sinistrés : Mme L. MICHEL, M. Alain MORINET (camping du Pont d'Argens, St Aygulf), M. Bernard MACAIRE (camping Le St Aygulf, St Aygulf), Mme Claude SOUQUET (camping Résidence des Campeurs, St Aygulf), M. Gilles PEROUX (camping l'Etoile d'Argens, St Aygulf), camping le Marc Hilaire St Aygulf(excusé), M. Christophe BOUCHERIT (camping La Barque), M. Luc SIMONCINI et Mme (camping du Pêcheur, Roquebrune sur Argens), M. DUMARCET (camping Moulin des Iscles, Roquebrune sur Argens), M. MARCHESI (camping à la ferme Marchési, St Aygulf), Mlle Andrée CHAUDRON (camping à la ferme Chaudron, St Aygulf), Mme MAZOLETTI (camping à la ferme de la Gaudine, St Aygulf), M. Jean-Jacques TOSELLO (gardiennage caravanes SARL St Jean, St Aygulf), M. Hervé SCHERRER (Base ULM, St Aygulf), M. A COULON (locataire au camping Le Provençal, St Aygulf).

18h00 Accueil des participants, échanges informels.

1810 Le Dr Louis REYMONDON remercie les participants d'être venus travailler avec VIVA et les personnes qui la représentent. Il situe le Groupe de travail "Tourisme et Commerces collatéraux" parmi les 6 autres Groupes : "*Alerte et Prévention*", "*Monde agricole*", "*Entreprises et Artisanat*", "*Résidents et Habitat précaire*", "*Assurances et Indemnisations*".

Le Val d'Argens a deux atouts nourriciers : La plaine agricole la plus fertile d'Europe, les plages et le tourisme balnéaire dont dépend le petit commerce local et la restauration.

La fonction des **campings** est importante : ils sont les **moteurs de l'activité touristique** et des commerces saisonniers, soit 30 à 40% du chiffre d'affaire de l'économie locale.

18h15 Rapide tour de table : chacun se présente en indiquant ses difficultés actuelles : Plusieurs campings ont été sinistrés à 100%, ils ont été fermés de fait, certains ont subi (bien que fermés) une mesure de fermeture administrative, les deux plus proches des plages sont partiellement restés ouverts aux tentes et aux caravanes sur des emplacements réhabilités mais les secteurs de mobile homes sinistrés sont encore hors d'usage. L'école de pilotage a pu reprendre son activité avec des appareils nettoyés et remis en état. Dans les gardiennages, les caravanes sont hors d'usage. Pour cette saison, la perte d'exploitation a été totale et les établissements entendent pouvoir ouvrir au 1^{er} avril 2011 mais n'en ont aucune certitude : Ils sont soumis aux avis donnés par les commissions de sécurité communale et départementale qui passent vérifier l'exécution des travaux ordonnés. Mais comme tous ont de gros problèmes avec les assurances, la mise en œuvre est très difficile ou retardée. En outre, on ignore les nouvelles contraintes de sécurité qui pourraient être imposées par le PAPI à intervenir dont personne ne peut connaître encore les préconisations imposées aux communes. Une sorte d'unanimité témoignent d'un sentiment de carence dans l'entretien de l'Argens dont le courant est encombré par des embâcles et de nombreux obstacles végétaux et dont l'embouchure n'est plus curée comme autrefois.

18h30 M. Christophe BOUCHERIT, avec Maître Alain DRAP, engage un large questionnement sur l'ensemble des sujets évoqués auquel personne n'a les réponses suffisantes à rassurer. Les situations sont différentes mais tous les présents ont encore de gros problèmes irrésolus.

1^{ère} PARTIE : DIVERS PROBLEMES GENERAUX

1. Les fermetures administratives : Comment et quand pourrons-nous ré ouvrir nos établissements ?

Il faut d'abord que soient accomplis tous les travaux obligatoires (sanitaires, électricité, etc...). Mais comment faire lorsque les assurances ne donnent pas d'avances suffisantes, que les propriétaires sont eux-mêmes en difficultés avec elles pour financer ce qui leur revient ?

Dans tous les cas, M. Emile Grosso, conseiller municipal de Fréjus, recommande de faire dès maintenant des demandes officielles de réouverture afin que les commissions sous-préfectorales ou communales (ont-elles compétences pour les campings ?) programment leur passage à temps pour réouverture au 1^{er} avril. M. Bernard Tardif, adjoint à la sécurité, donne le même conseil et annonce qu'il n'y aura pas de problèmes. C'est sans doute vrai sous réserve des contraintes - que personne ne connaît aujourd'hui - qui pourraient être imposées par les nouveaux PAPI, puisque le Préfet du Var a abrogé, par décret du 8 septembre 2010, l'ancien arrêté de prescription du PPRI.

2. Problème des acomptes versés par nos clients : L'office du tourisme, saisi de réclamations, a répondu de s'adresser à la répression des fraudes. C'est désobligeant pour les campings sinistrés en difficulté qui ne contestent nullement le remboursement à intervenir mais souhaitent des aménagements au cas par cas. Maître DRAP, conseiller de VIVA, a rencontré l'adjoint au tourisme pour qu'il donne instruction à ses services de demander qu'on lui adresse une lettre de réclamation qu'il transmettra. Cette manière d'agir semblerait plus respectueuse et apaisante.

2. Travaux et évacuation des mobile homes : Sont évoqués les travaux sur berges pour les campings en bord d'Argens. Les assurances exigent que les clôtures soient intégralement restaurées mais les riverains ne sont pas autorisés à refaire eux-mêmes les berges... Evacuer les épaves est une chose, commander du matériel de remplacement impose de signer des commandes dès maintenant pour livraison en mars. Mais alors quelles contraintes seront imposées pour les réinstallations ? Les emplacements trop proches du fleuve resteront-ils autorisés ou verra-t-on s'imposer une distance de sécurité ?

3. Assurances et Banques

- Où en sommes nous sur les remboursements ? Personne n'a clôturé les opérations et les divers assureurs non seulement opposent des clauses restrictives inattendues mais beaucoup résilient les contrats (à ce jour, Allianz aurait dénoncé 320 contrats ! Idem pour AXA). En zone inondée ou inondable, les Cies ne veulent plus assurer ou imposent des franchises énormes. Il faut savoir en général que toutes les assurances augmentent leurs tarifs de 12% pour tous les secteurs afin d'abonder le Fonds de sécurité en cas de cat.nat. Maître Drap évoque la possibilité de mettre en demeure les assureurs d'honorer leurs contrats. M. Chaix observe qu'en Vendée des plaintes devant le tribunal administratif ont permis que soient pris en compte non seulement les terrains mais aussi le fonds de commerce, faisant ainsi changer la donne de 1 à 12 ! Il ajoute que la DGCCRF s'occupe des plaintes des assurés contre les assureurs.

- Pertes d'Exploitations (PE) et fermeture administrative : Générali, par exemple, refuse la prise en compte des pertes d'exploitation des campings sous fermeture administrative. Contentieux ?

- La question des franchises et des abattements pour sinistres répétés est non résolue mais M. Chaix indique que le syndicat l'a portée auprès de différentes commissions ad hoc.

- Les organismes de prêts acceptent-ils les demandes, à quelles conditions ? Cas d'espèces.

4. Taxes et dépenses exceptionnelles : Que va-t-il arriver pour la taxe de séjour prélevée depuis le 15 juin ? Y aura-t-il des remises gracieuses sur la Taxe sur les ordures ménagères, la Taxe Foncière et la Taxe d'Habitation, ? M. Chaix propose de poser la question à la Mairie. Les factures d'eau seront-elles réduites en fonction des pertes incontrôlables des mobile homes débranchés pendant plusieurs jours ?

2^e PARTIE : MISE EN PLACE DES PAPI

Quel avenir pour les implantations dans le Val d'Argens ?

1. Quelles conséquences pour l'Hôtellerie de Plein Air en zone inondable ? On ignore tout.
2. Quelles mesures urgentes de prévention et protection de crue rapide ou de submersion marine ?
VIVA a répondu à l'appel à contribution du Ministère BORLOO en demandant la mise en place d'un système d'alerte et d'évacuation, avec culture du risque, pour protéger les populations et les biens et des "cellules de survie" sous forme de refuges domestiques (permis d'élever sur les maisons), des points hauts dans la plaine et des refuges en terrasse dans les campings (tout en rappelant que plus de 600 personnes doivent la vie à celui du camping de l'Etoile d'Argens qui a accueilli ses clients et le voisinage. Mais que serait-il advenu si la catastrophe était survenue en août où le camping est plein ?). Qui va financer ces aires de regroupement ?
3. Quelles sont les obligations des Communes, du Département, de la Région et de l'Etat pour protéger les personnes et les biens (remise en état des berges, nettoyage des lits des cours d'eau et de l'embouchure de l'Argens ? (voir Groupe de travail de Gérard VALLEE). Cette question essentielle est du ressort de plusieurs instances et l'empilement des niveaux de responsabilité rend opaques les mesures prises et à prendre. Une enquête administrative a-t-elle été ouverte pour définir les causes hydrauliques de la catastrophe (des rumeurs circulent qu'il est impossible de vérifier) et quels en seraient alors les résultats ? Rendez-vous sont pris : VIVA rencontrera début novembre le Conseil Général et la Sous-préfète auprès desquels ces questions sont déjà remontées par des courriers, de même qu'au niveau des municipalités. M. Chaix précise que M. Perret, directeur de la Sécurité civile, a en charge de proposer au niveau national un PAPI ajusté aux réalités locales. L'ancien PPRI était surtout en prévision des incendies, le risque d'inondations est une problématique nouvelle dont l'intensité est sans doute liée aux changements climatiques. Le risque de récurrence est donc à prendre très au sérieux. Les moyens modernes de prévisions météo et de diffusion de l'information par internet (vigie-crue, météo-France, keraulos, etc...) sont à utiliser au maximum pour gagner du temps sur le déclenchement des alertes.

CONCLUSION :

M. Robert CHAIX (président de l'HPA du Var) donne son avis et résume les actions menées par lui et son syndicat auprès des pouvoirs publics :

- Les communes devront être dotées d'un PCS (plan communal de sauvegarde) en liaison avec les cahiers de prescriptions déjà en usage. L'HPA souhaite être associé aux réflexions d'élaboration de ces plans.
- A propos des remarques sur le défaut d'alerte, la question est moins de revenir sur le passé que de voir mettre en place dans l'urgence les mesures qui n'ont pas été mises en œuvre et qui s'imposent : Création d'une aire de survie proportionnée aux besoins en capacité totale maximum de l'établissement. Aménagement de sorties de secours efficaces. Coffrets électriques hors d'eau en cas de crue maximale. Positionnement des mobil homes appropriés aux risques.

Enfin, le Président du syndicat de l'HPA donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir du sénateur Maire de Fréjus, M. Elie BRUN (copie jointe à ce rapport).

Les problèmes avec les assurances restent majeurs et paralysants pour la reprise : A propos des anomalies semble-t-il relevées dans le comportement de certains experts et dans l'application des clauses des contrats par certaines Compagnies d'assurances, des résiliations sans offres de ré-assurances, etc...VIVA consulte ses avocats et va confier à Maître Alain DRAP un 6^e groupe de travail "Assurances, Aides, Indemnisations" pour chercher des réponses aux questions qui lui sont déjà posées.

Rendez-vous sont pris à tous les niveaux des pouvoirs publics.